

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. AVENANT CONTRANT ENFANCE JEUNESSE,
2. ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU MARCHE DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE POLYVALENTE ET ATELIERS COMMUNAUX.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 26 août 2019, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, Mme Evelyne BECKER, Mme Sandrine ZIRN GABEL, M. Guy CIUNEK, , Mme Stéphanie FLAMMANN, M ; Guy KIEFFER, Conseillers municipaux.

ABSENT : M. Pierre GELEBART,

Des administrés sont venus assister à la séance du conseil municipal, il s'agit de Mesdames MELONI Emilie, MICHEL Mariannick, PILMES Brigitte et Monsieur BINKUS Emmanuel.

Les maîtres d'œuvre pour le dossier « transformation pour la réhabilitation d'un bâtiment en salle polyvalente et ateliers communaux » présenteront l'analyse des offres.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de changer l'ordre des points présentés au conseil, de mettre au point 1 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU MARCHE DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE POLYVALENTE ET ATELIERS COMMUNAUX et au point 2 AVENANT CONTRANT ENFANCE JEUNESSE.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 août 2019 est approuvé à la majorité. Monsieur Guy CIUNEK n'acquiesce pas le PV tel qui est rédigé, et demande que le règlement intérieur du conseil municipal lui soit transmis.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 1 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU MARCHE DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE POLYVALENTE ET ATELIERS COMMUNAUX

Rappel :

Le 06.10.2015 le conseil municipal décide d'acquérir les hangars industriels situés au 49 rue de Hémering,

Le 15.11.2016 le conseil municipal approuve le projet de réhabilitation d'un bâtiment en salle polyvalente,

Après avoir étudié longuement le dossier avec :

- Avant-projet,
- Finances,
- Subvention,

il a été décidé de réaliser un marché à procédure adaptée, avec une mise en ligne le 11 juin 2019.

Les réponses ont été attendues pour le 18 juin 2019 à 17h00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 juillet 2019 à 14h00.

Le maître d'œuvre a été en charge de l'analyse de ces offres ; 53 dossiers ont été retirés et 25 dépôts électroniques ont été déposés.

Des commissions des travaux et d'ouverture des plis, élargies au conseil municipal ont eu lieu le mardi 13.08.2019 et lundi 19.08.2019. Le maître d'œuvre a exposé ses analyses. Elles se sont avérées incomplètes, aucun avis sur l'attribution des lots n'a été donné.

L'analyse est présentée par Monsieur TILLY, Monsieur RONFORT.

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le(s) support(s) suivant(s) :

- 12 JUIN 2019 : annonces légales du Républicain Lorrain
- plateforme électronique : <https://eurolegales.marches-demat.com/>

La date limite de réception des offres a été fixée le 18 juillet 2019 à 17 heures.

Le registre des dépôts fait mention de la réception dans les délais de 25 offres. Le registre des dépôts fait mention de la réception en dehors des délais de 0 offre.

Ouverture et enregistrement des enveloppes comprenant la candidature et l'offre

Rappel des critères de choix des offres : offre économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères pondérés suivants :

- Prix de prestation : 50%
- Délai d'exécution : 20%,
- Mémoire technique: Références, qualifications techniques et administratives de l'entreprise, méthodologie : 30%.

III. Bilan à l'issue de la mise en concurrence :

1 / Candidatures

Nombre de candidats ayant déposé une offre dans les délais et par lots

LOT N°1 : GROS-OEUVRE

N°	Sociétés
1	GF MOSELLE

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED**LOT N°2 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE**

N°	Sociétés
1	BATIMENT SERVICE
2	SOPREMA
3	TOIT IDEAL
4	TOITURES MAGNANI

LOT N°3 : MENUISERIE EXTERIEURE

N°	Sociétés
1	FMB MENUISERIES
2	SAS BRAYER
3	SIMALU

LOT N°4 : PLATRERIE ISOLATION

N°	Sociétés
1	EIRL KUPELI Mustafa
2	SARL CGP
3	TDFP PLATRERIE

LOT N°5 : MENUISERIE INTERIEURE

N°	Sociétés
1	MENUISREIE LORENTZ

LOT N°6 : CHAPE CARRELAGE FAIENCE

N°	Sociétés
1	AMBROSINI SAS
2	SARL CGP
3	SARL LESSERTEUR
4	SAVO CARRELLAGE

LOT N°7 : PEINTURE REVETEMENT MURAUX

N°	Sociétés
1	APPLICATION PEINTURE
2	JK PEINTURES
3	LES PEINTURES REUNIES
4	RFPB
5	SARL DEC PEINTURE

LOT N°8 : ELECTRICITE

N°	Sociétés
1	EIFFAGE ENERGIE
2	ELECTRO DISTANCE
3	INEO ITE

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LOT N°9 : CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE

N°	Sociétés
1	SANICHAUF SAS
2	SAS TECHNIC CHAUFFAGE

2/Recevabilité administrative : toutes les entreprises sont recevables

IV. Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot sera choisie à l'issue d'un classement, effectué sur la base des critères de sélection définis dans les documents de consultation et selon la pondération suivante :

Le critère de délai : /20 *0.20

Le critère valeur technique : /20*0.30

Pour le critère Prix : /20*0.50.

LOT N°1 : GROS-OEUVRE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
GF MOSELLE	79.887,35	20	10

Une seule entreprise a répondu. Son offre est recevable au titre du critère du prix des prestations

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
GF MOSELLE	20	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
GF MOSELLE	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 1</u>		GF MOSELLE
Prix de prestation		20
Pondération 50%		10
Délai d'exécution		20
Pondération 20 %		4
Dossier technique		20
Pondération 30%		6

Note générale pondérée	20
Classement Lot 1	1

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Il est proposé d'attribuer le **Lot 1 GROS-OEUVRE** à l'entreprise **GF MOSELLE** pour un montant de **79.887,35 € HT**,

pour une enveloppe initiale de 63.406,80 € HT, soit un dépassement de 16.480,55 € HT.

LOT N°2 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
BATIMENT SERVICE	307.779,63	20	10
SOPREMA	301.387,00	20	10
TOIT IDEAL	202.442,60	/	/
TOITURES MAGNANI	225.949,00	/	/

Quatre entreprises ont répondu pour ce lot. Seules les offres BATIMENT SERVICE et SOPREMA sont recevables au titre du critère du prix des prestations

Les entreprises TOIT IDEAL et TOITURES MAGNANI n'ont pas répondu au poste charpente métallique leur offres ne sont pas recevables.

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
BATIMENT SERVICE	20	6
SOPREMA	20	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
BATIMENT SERVICE	20	4
SOPREMA	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 2</u>	BATIMENT SERVICE	SOPREMA	TOIT IDEAL	TOITURES MAGNANI
Prix de prestation	20	20	/	/
Pondération 50%	10	10	/	/
Délai d'exécution	20	20	/	/
Pondération 20 %	4	4	/	/
Dossier technique	20	20	/	/
Pondération 30%	6	6	/	/
Note générale pondérée	20	20	/	/
Classement Lot 2	2	1	/	/

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Il est proposé d'attribuer le **Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE** à l'entreprise **SOPREMA** pour un montant de **301.387,00 € HT** pour une enveloppe initiale de **321.392,68 € HT**, soit une économie de **20.005,68 € HT**

LOT N°3 : MENUISERIE EXTERIEURE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
FMB MENUISERIES	105.503,00	18	9
SAS BRAYER	96.903,00	20	10
SIMALU	73.545,00	/	/

Trois entreprises ont répondu pour ce lot. Seules les offres FMB MENUISERIES et SAS BRAYER sont recevables au titre du critère du prix des prestations.

L'offre de l'entreprise SIMALU est anormalement basse, elle n'a pas respecté le CCTP qui prévoyait un ensemble vitré en mur rideau. Son offre n'est pas recevable.

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
FMB MENUISERIES	30	6
SAS BRAYER	30	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
FMB MENUISERIES	20	4
SAS BRAYER	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 3</u>	FMB MENUISERIE	SAS BRAYER	SIMALU
Prix de prestation	18	20	/
Pondération 50%	9	10	/
Délai d'exécution	20	20	/
Pondération 20 %	4	4	/
Dossier technique	20	18	
Pondération 30%	6	6	/
Note générale pondérée	19	20	/
Classement Lot 3	2	1	/

Il est proposé d'attribuer le **Lot 3 MENUISERIE EXTERIEURE** à l'entreprise **SAS BRAYER** pour un montant de **96.903,00 € HT** pour une enveloppe initiale de **133.532,92 € HT**, soit une économie de **36.629,92 € HT**

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LOT N°4 : PLATRERIE ISOLATION

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
EIRL KUEPELI Mustafa	164.655,30	14	7
SARL CGP	165.184,10	14	7
TDFP PLATRERIE	137.898,53	20	10

Trois entreprises ont répondu à cette offre toutes sont recevables au titre du critère du prix des prestations

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
EIRL KUEPELI Mustafa	20	6
SARL CGP	20	6
TDFP PLATRERIE	20	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
EIRL KUEPELI Mustafa	20	4
SARL CGP	20	4
TDFP PLATRERIE	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 4</u>	EIRL KUEPELI Mustafa	SARL CGP	TDFP PLATRERIE
Prix de prestation	14	14	20
Pondération 50%	7	7	10
Délai d'exécution	20	20	20
Pondération 20 %	4	4	4
Dossier technique	20	20	20
Pondération 30%	6	6	6
Note générale pondérée	17	17	20
Classement Lot 4	2	3	1

Il est proposé d'attribuer le **Lot 4 PLATRERIE ISOLATION** à l'entreprise **TDFP PLATRERIE** pour un montant de **137.898,53 € HT** pour une enveloppe initiale de **136.399,79 € HT**, soit un **dépassement de 1.498,74 € HT**

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LOT N°5 : MENUISERIE INTERIEURE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
MENUISERIE LORENTZ	51.248,00	20	10

Une seule entreprise a répondu son offre est recevable au titre du critère du prix des prestations

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
MENUISERIE LORENTZ	20	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
MENUISERIE LORENTZ	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 5</u>		MENUISERIE LORENTZ
Prix de prestation	20	
Pondération 50%	10	
Délai d'exécution	20	
Pondération 20 %	4	
Dossier technique	20	
Pondération 30%	6	

Note générale pondérée	20
Classement Lot 5	1

Il est proposé d'attribuer le **Lot 5 MENUISERIE INTERIEURE** à l'entreprise **MENUISERIE LORENTZ** pour un montant de **51.248,00 € HT** pour une enveloppe initiale de **58.025,55 € HT**, soit une économie de **6.777,55 € HT**

LOT N°6 : CHAPE CARRELAGE FAIENCE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
AMBROSINI SAS	124.175,60	0	0
SARL CGP	103.398,31	9	4.5
SARL	76.546,60	20	10

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LESSERTEUR			
SAVO CARRELLAGE	92.079,60	14	7

Quatre entreprises ont répondu à cette offre toutes sont recevables au titre du critère du prix des prestations

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
AMBROSINI SAS	18	5.4
SARL CGP	20	6
SARL LESSERTEUR	20	6
SAVO CARRELLAGE	18	5.4

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
AMBROSINI SAS	20	4
SARL CGP	20	4
SARL LESSERTEUR	20	4
SAVO CARRELLAGE	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 6</u>	AMBROSINI SAS	SARL CGP	SARL LESSERTEUR	SAVO CARRELLAG E
Prix de prestation	0	9	20	14
Pondération 50%	0	4.5	10	7
Délai d'exécution	20	20	20	20
Pondération 20 %	4	4	4	4
Dossier technique	18	20	20	18
Pondération 30%	5.4	6	6	5.4

Note générale pondérée	9.4	14.5	20	16,4
Classement Lot 6	4	3	1	2

Il est proposé d'attribuer le **Lot 6 CHAPE CARRELAGE FAIENCE** à l'entreprise **SARL LESERTEUR** pour un montant de **76.546,60 € HT** pour une enveloppe initiale de **109.928,00 € HT**, soit une économie de **33.381,40 € HT**

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LOT N°7 : PEINTURE REVETEMENT MURAUX

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
APPLICATION PEINTURE	19.262,00	2	1
JK PEINTURES	14.857,00	14	7
LES PEINTURES REUNIES	14.994,50	13	6.5
RFPB	14.079,00	16	8
SARL DEC PEINTURE	12.380,00	20	10

Cinq entreprises ont répondu à cette offre toutes sont recevables au titre du critère du prix des prestations

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
APPLICATION PEINTURE	16	4.8
JK PEINTURES	20	6
LES PEINTURES REUNIES	20	6
RFPB	20	6
SARL DEC PEINTURE	20	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
APPLICATION PEINTURE	20	4
JK PEINTURES	20	4
LES PEINTURES REUNIES	20	4
RFPB	20	4
SARL DEC PEINTURE	20	4

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 7</u>	APPLICATION PEINTURE	JK PEINTURES	LES PEINTURES REUNIES	RFPB	SARL DEC PEINTURE
Prix de prestation	2	14	13	16	20
Pondération 50%	1	7	6.5	8	10
Délai d'exécution	20	20	20	20	20

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Pondération 20 %	4	4	4	4	4
Dossier technique	16	20	20	20	20
Pondération 30%	4.8	6	6	6	6

Note générale pondérée	9.8	17	16.5	18	20
Classement Lot 7	5	3	4	2	1

Il est proposé d'attribuer le **Lot 7 PEINTURE REVETEMENTS MURAUX** à l'entreprise **DEC PEINTURE** pour un montant de **12 380,00 € HT** pour une enveloppe initiale de **25.614,60 € HT**, soit une économie de **13 234.60 € HT**

LOT N°8 : ELECTRICITE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
EIFFAGE ENERGIE	79.500,00	20	10
ELECTRO DISTANCE	80.000,00	20	10
INEO ITE	45.900,00	/	/

Trois entreprises ont répondu à cette offre. Seules les offres EIFFAGE NERGIE et ELECTRO DISTANCE sont recevables au titre du critère du prix des prestations.

L'offre INEO ITE est anormalement basse. Le DQE n'a pas été respecté, l'offre n'est pas recevable.

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
EIFFAGE ENERGIE	20	6
ELECTRO DISTANCE	20	6
INEO ITE	/	/

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
EIFFAGE ENERGIE	20	4
ELECTRO DISTANCE	20	4
INEO ITE	/	/

<u>SYNTHESE</u> <u>LOT 8</u>	EIFFAGE ENERGIE	ELECTRO DISTANCE	INEO ITE
Prix de prestation	20	20	/

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Pondération 50%	10	10	/
Délai d'exécution	20	20	/
Pondération 20 %	4	4	/
Dossier technique	20	20	/
Pondération 30%	6	6	/

Note générale pondérée	20	20	/
Classement Lot 8	1	2	/

Il est proposé d'attribuer le **Lot 8** à l'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** pour un montant de **79.500,00 € HT** pour une enveloppe initiale de **84.712,95 € HT**, soit une économie de **5.212,95 € HT**

LOT N°9 : CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE

Prix

Candidats	Montant de l'offre forfaitaire en € H.T.	Note	Note pondérée 50 %
SANICHAUF SAS	369.499,64	11	5.5
SAS TECHNIC CHAUFFAGE	286.916,84	20	10

Deux entreprises ont répondu à cette offre, elles sont recevables au titre du critère du prix des prestations

Mémoire technique

Candidats	Note	Note pondérée 30 %
SANICHAUF SAS	20	6
SAS TECHNIC CHAUFFAGE	20	6

Délai

Candidats	Note	Note pondérée 20 %
SANICHAUF SAS	20	4
SAS TECHNIC CHAUFFAGE	20	4

<u>SYNTHESE LOT 9</u>	SANICHAUF SAS	SAS TECHNIC CHAUFFAGE
	Prix de prestation	11
Pondération 50%	5.5	10
Délai d'exécution	20	20
Pondération 20 %	4	4

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Dossier technique	20	20
Pondération 30%	6	6

Note générale pondérée	15.5	20
Classement Lot 9	2	1

Il est proposé d'attribuer le **Lot 9 CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE** à l'entreprise **SAS TECHNIC CHAUFFAGE** pour un montant de **286.916,84 € HT pour une enveloppe initiale de 286.357,85 € HT, soit un dépassement de 558,99€ HT**
Monsieur Guy CIUNEK demande si SAS TECHNIC CHAUFFAGE était l'entreprise qui était venue présentée une étude sur l'installation de la future salle. La réponse a été, oui.

VII. Propositions d'attribution :

Il est proposé d'attribuer le:

- **Lot 1 GROS-OEUVRE** à l'entreprise **GF MOSELLE** pour un montant de **79.887,35 € HT**
- **Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE** à l'entreprise **SOPREMA** pour un montant de **301.387,00 € HT**
- **Lot 3 MENUISERIE EXTERIEURE** à l'entreprise **SAS BRAYER** pour un montant de **96.903,00 € HT**
- **Lot 4 PLATRERIE ISOLATION** à l'entreprise **TDFP PLATRERIE** pour un montant de **137 898,53 HT**
- **Lot 5 MENUISERIE INTERIEURE** à l'entreprise **MENUISERIE LORENTZ** pour un montant de **51.248,00 € HT**
- **Lot 6 CHAPE CARRELAGE FAIENCE** à l'entreprise **SARL LESERTEUR** pour un montant de **76.546,60 € HT**
- **Lot 7 PEINTURE REVETEMENTS MURAUX** à l'entreprise **DEC PEINTURES** pour un montant de **12.380,00 € HT**
- **Lot 8** à l'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** pour un montant de **79.500,00 € HT**
- **Lot 9 CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE** à l'entreprise **SAS TECHNIC CHAUFFAGE** pour un montant de **286.916,84 € HT**

Au total, le coût des prestations des 9 lots atteint le montant de 1.122.667,32 € HT pour une enveloppe initiale de 1.219.371,14 € HT, soit une baisse de l'estimation de 96.703,82 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (contre : KIEFFER, CIUNEK) décide d'attribuer les travaux du marché de réhabilitation d'un bâtiment en salle polyvalente et ateliers communaux, comme suit :

- **Lot 1 GROS-OEUVRE** à l'entreprise **GF MOSELLE** pour un montant de **79.887,35 € HT**
- **Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE** à l'entreprise **SOPREMA** pour un montant de **301.387,00 € HT**
- **Lot 3 MENUISERIE EXTERIEURE** à l'entreprise **SAS BRAYER** pour un montant de **96.903,00 € HT**
- **Lot 4 PLATRERIE ISOLATION** à l'entreprise **TDFP PLATRERIE** pour un montant de **137 898,53 HT**
- **Lot 5 MENUISERIE INTERIEURE** à l'entreprise **MENUISERIE LORENTZ** pour un montant de **51.248,00 € HT**

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

- **Lot 6 CHAPE CARRELAGE FAIENCE** à l'entreprise **SARL LESERTEUR** pour un montant de **76.546,60 € HT**
- **Lot 7 PEINTURE REVETEMENTS MURAUX** à l'entreprise **DEC PEINTURES** pour un montant de **12.380,00 € HT**
- **Lot 8** à l'entreprise **EIFFAGE ENERGIE** pour un montant de **79.500,00 € HT**
- **Lot 9 CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE** à l'entreprise **SAS TECHNIC CHAUFFAGE** pour un montant de **286.916,84 € HT**

Au total, le coût des prestations des 9 lots atteint le montant de 1.122.667,32 € H

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (contre : KIEFFER, CIUNEK) autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

POINT 2 : AVENANT CONTRANT ENFANCE JEUNESSE

La réglementation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) impose qu'il n'y ait qu'un seul contrat sur un même territoire dès lors qu'une intercommunalité a pris une compétence. Le District Urbain de FAULQUEMONT (DUF) ayant la compétence petite enfance, les CEJ de l'ensemble des collectivités du DUF sont réunis dans un CEJ unique nommé CEJ du territoire du District Urbain de FAULQUEMONT et regroupant le DUF et les communes de FAULQUEMONT, HERNY, ARRANCE, HAN-SUR-NIED, VATIMONT et TETING SUR NIED. Chaque collectivité garde la maîtrise financière et des opérateurs pour les actions menées en direction des 3-16 ans. Le DUF vient de solliciter la CAF pour une nouvelle action au CEJ : la création d'un multi accueil intercommunal à LONGEVILLE LES ST AVOLD. Aussi conformément à la réglementation en vigueur cette demande qui n'engendre aucun coût supplémentaire pour notre collectivité doit faire l'objet d'un avenant au contrat existant.

Il est proposé en conséquence d'AUTORISER le Maire à signer cet avenant intégrant la création d'un multi accueil intercommunal à LONGEVILLE LES ST AVOLD dans le Contrat Enfance Jeunesse du territoire du District Urbain de FAULQUEMONT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition.

Avant de fermer la séance la parole est donnée à Monsieur Bernard ALBERTUS, qui s'est rendu le 21 juin 2019 à Folschviller sur le projet REGALOR.

REGALOR, Ressources Gazières de Lorraine, est un projet de recherche universitaire porté par le laboratoire GeoRessources de l'Université de Lorraine et du CNRS (200 personnes). Il est mené en partenariat avec une entreprise mosellane, la française de l'énergie. A l'initiative de la région Grand-Est et soutenu par l'Union Européenne (FEDER).

Il s'agit d'évaluer l'exploitation du gaz de charbon en Lorraine tant d'un point de vue géographique que géologique, sociologique, économique, environnemental, juridique et politique.

Les scientifiques mèneront une étude plus approfondie sur la ressource présente sous nos pieds. Il s'agira de préciser les estimations de quantité, sa composition et la structure géologique du sous-sol. Des outils de mesure ; de contrôle et de surveillance de l'environnement et des installations seront développés pour une exploitation pérenne, écoresponsable et respectueuse des ressources en eau, de la qualité de l'air et des sols. Finalement, ils mesureront l'intégration de l'exploitation de gaz de charbons sur son territoire, de la perception sociale aux possibilités de réindustrialisation.

L'expertise des chercheurs permettra de juger la faisabilité d'une exploitation de gaz de charbon à faible impact carbone en lorraine.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

1 - ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU MARCHE DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE POLYVALENTE ET ATELIERS COMMUNAUX ,

2 - AVENANT CONTRANT ENFANCE JEUNESSE.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.